



Peinture avant départ

Par Loki

Bonjour

J'ai une question simple : un locataire arrive dans un logement dont les murs sont déjà peints en gris (peints par le propriétaire donc), est-ce que le propriétaire peut exiger à ce locataire de repeindre les murs en blanc avant son départ sous prétexte que ce dernier a accepté les murs gris à son arrivée ?

Je tiens à préciser que le locataire ne se décharge pas des réparations comme les trous percés, mais devoir refaire la couleur de la peinture alors que cette dernière n'a pas été modifiée par le locataire ça ne me paraît pas légal comme exigence...

Je vous remercie

Par janus2

Bonjour,

Le bailleur ne peut, de toute façon, pas imposer une couleur particulière. Le locataire a le droit de repeindre de la couleur qu'il souhaite, le bailleur ne peut s'y opposer (loi 89-462 + jurisprudences).